



Conseil Municipal du 20 mars 2026

Délibération n°2026.03.01

Date de convocation : 16/03/2026

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

Maire : M. Eric MIOSSEC
Secrétaire de séance : Xavier LACHAUX

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 20 mars 2026 sous la Présidence de M. Eric MIOSSEC, Maire.

Etaient présents : M. Eric MIOSSEC ; M. Gilles CRIBIER ; Mme Catherine ROLLAND ; M. Régis MIOSSEC ; Mme Mélanie YVEN ; M. Alexandre REMEUR ; Mme Monique PRIGENT ; M. Stéphane LE BORGNE ; M. Cyril BIHAN ; M. Julien KERAUTRET ; Mme Hélène JOLIVET ; Mme Elodie PREMEL ; Mme Morgane JOLIVET ; M. Xavier LACHAUX ; M. Patrick GUEN ; Mme Martine LE GALL-MORIN ; M. Philippe JALLU ; Mme Gwénola MEVEL

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir Mme Rachel KERGUILLEC qui a donné pouvoir à M. Eric MIOSSEC

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

D. n°2026.03.01 Installation du Conseil Municipal
(Rapporteur : M. Le Maire sortant)

Monsieur Patrick GUEN, Maire sortant, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2026.

Sur les 1061 bulletins comptabilisés, 14 blancs et 6 nuls, soit 1041 suffrages exprimés :

- La liste « Un souffle nouveau pour Plougoulm » conduite par Eric MIOSSEC a obtenu 608 voix, soit 15 sièges ;
- La liste « Ensemble au service de Plougoulm » conduite par Patrick GUEN a obtenu 433 voix, soit 4 sièges.

Sont élus au conseil municipal :

Liste « Un souffle nouveau pour Plougoulm » : M. Eric MIOSSEC ; M. Gilles CRIBIER ; Mme Catherine ROLLAND ; M. Régis MIOSSEC ; Mme Mélanie YVEN ; M. Alexandre REMEUR ; Mme Monique PRIGENT ; M. Stéphane LE BORGNE ; M.

Conseil municipal - Séance du 20 mars 2026

Cyril BIHAN ; M. Julien KERAUTRET ; Mme Rachel KERGUILLEC ; Mme Hélène JOLIVET ; Mme Elodie PREMEL ; Mme Morgane JOLIVET ; M. Xavier LACHAUX ;

Liste « Ensemble au service de Plougoulm » : M. Patrick GUEN ; Mme Martine LE GALL-MORIN ; M. Philippe JALLU ; Mme Gwénola MEVEL

Sont élus au conseil communautaire de HLC : Eric MIOSSEC et Mélanie YVEN.

Monsieur Patrick GUEN, Maire sortant, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2026.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal, soit M. Patrick GUEN.

M. Patrick GUEN garde la présidence de la séance ainsi que la parole et propose de désigner Xavier LACHAUX, benjamin du Conseil Municipal comme secrétaire.

M. Xavier LACHAUX est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

M. Patrick GUEN dénombre dix-huit conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Fait à Plougoulm, le 23 mars 2026

Le Maire, Eric MIOSSEC	Le secrétaire de séance, Xavier LACHAUX
	

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 23 mars 2026
- La publication, le 23 mars 2026

Le Maire,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*

Conseil municipal - Séance du 20 mars 2026